

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin
d'information
Septembre 2017



Diffusion restreinte

Sommaire

Le Petit Mot du Président	3-6
Nominations et mise en place des généraux	7
Land Component Commander's Intent 2017	8-13
Congrès d'été CIOR-CIOMR à Prague (CZ)	14-15
Test Case... Cie LtInf... En route !	16-18
Info Flash	19
La PVE existe encore	20-21
La Clause de Défense Mutuelle de l'Union Européenne	22-23
Rapprochement URNOR-URNSOR	24-26
Visite de la Protection civile de Crisnée et Cocktail	27-30
Commémoration à Comblain-au-Pont	31
Des Réservistes défilent pour la fête nationale	32-36
Barbecue des familles	37-39
Vendredi 22 septembre : 70e anniversaire de la base aérienne de Florennes	40
Samedi 14 octobre : Tirs 9 mm pour militaires de réserve	41-43
Samedi 25 novembre : Repas de Corps-Ladies Night	44-45
Jeudi 30 novembre : Assemblée générale du CRMRLg	46-48
AG : Modification des statuts	49
AG : Appel à candidatures	50-51

Le Petit Mot du Président

Col (R) Dominique DI DUCA
Président

Au niveau du passé proche, nous vous informons que le DNR actuel a été accidenté (vie privée) et qu'il est en incapacité pour près de quatre mois. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Ce sont ses adjoints qui devraient reprendre le flambeau et faire avancer autant que possible le dossier « RESERVE » à présenter au DGHR début décembre. Nos responsables à Bruxelles sont conviés à quelques réunions.

Conséquence des rencontres des mois passés en hauts lieux, le fait marquant du premier semestre fut la mise en place de la 4Cie de Réserve Opérationnelle (4CRO) au 12/13Li à SPA.



Cet été fut à son tour marqué par un autre fait marquant puisque la RESERVE a de nouveau battu les pavés de Bruxelles lors du **défilé de la Fête Nationale**.

Cette tradition fut abandonnée il y a plusieurs années (voir article) et une première discussion eu lieu en 2016. 2017 fut l'aboutissement.

Quelle peuvent en être les motivations ?

D'une part la **visibilité**. En effet, de moins en moins de personnes connaissent notre existence et ceci a une conséquence directe sur la suite.

D'autre part la **motivation** à participer à quelque chose de particulier et à démontrer que la RESERVE peut aussi réaliser des choses dans l'intérêt du Département puisqu'un manque de troupes à pied avait été exprimé.

Ensuite **l'esprit de corps**. Rassembler dans un projet commun autant de Réservistes « de toutes sortes » est devenu chose rare. Encourager la collaboration entre anciens et nouveaux est primordial.

Enfin, le **recrutement** qui devrait s'en suivre. Si les premiers points seront évoqués plus loin, retenons que cette vitrine a permis de rencontrer une centaine de visiteurs sur le stand de « recrutement Ré-

serve ». Des progrès sont encore à y faire puisque les jeunes Réservistes présents ne pouvaient informer sur les places ouvertes pour 2018 et étaient dans l'impossibilité d'assurer aisément le suivi pour recontacter les personnes intéressées. Oui, la machine est très lourde.

Qu'il nous soit permis ici de remercier tous les **103 Réservistes** qui s'étaient portés volontaires. Ceci représente **10%** des réservistes actifs en 2017. Cependant, seules 60 places étant prévues, il a fallu faire des choix. Les bureaux de DNR ont écarté 15 candidats, quatre se sont désistés et donc 84 Réservistes pleins de motivation se sont retrouvés à Peutie le 17 juillet. Certains avaient défilé il y a quinze ans, d'autres ne l'avaient jamais fait. Après une journée de drill et de répétition un test a été réalisé afin de garder ceux qui permettraient à notre détachement de compéter au mieux la colonne à pied. Notons que dix d'entre eux viennent de Liège (9 inscrits au CRMRLiège).

Ce détachement était un détachement de Réserviste et non un détachement des associations de Réservistes. Ceci conditionna aussi l'articulation militaire de celui-ci.

A ce sujet, remarquons que 20% du détachement n'étaient inscrits dans aucune association.

Le jeudi 20 juillet eu lieu la répétition générale. Celle-ci est en quelque sorte l'examen « GO/NO GO ». Commandant le défilé, **Gen-Maj THYS** est venu à notre rencontre assurant de son soutien, expliquant la mise en place 2017 et espérant nous revoir plus tard



20/7/2017 : Gen Maj THYS à la rencontre des Réservistes à Peutie.

Après le Défilé, notre Président national, le Col (R) ROUSSEAU, fut interpellé par toutes les autorités présentes (MOD, CHOD, LCC, etc.) et félicité pour notre pro-activité. Il fut décidé de remettre le couvert en 2018. Ceci va dans le sens des intentions du commandement : « **bâtir** ».

Le second semestre 2017 est bien lancé et les activités vont s'échelonner jusque fin d'année.

La Compétition Nationale du Cadre de Réserve – JICCS s'est tenue ces 14 et 15 Septembre à Jambe et le prochain BAN en fera écho.

Les unités continuent à s'engager en **OVG** et de plus en plus de Réservistes y sont aussi engagés. En principe, la 4CRO du 12/13Li devrait aussi y engager du personnel en 2018.

Ce 28 septembre, LtCol MONIN remettra le 12/13 Bn Li au Lt Col HERMANS. Par ces lignes, nous le remercions pour la collaboration franche et efficace qu'il a eue avec la Réserve et espérons le retrouver sur notre chemin.

Le 30 novembre aura lieu **l'assemblée générale** du Cercle. L'appel à devenir membre de votre comité est lancé. Il en est de même pour la présidence du Cercle. Nous vous attendons tous, candidats et non candidats pour cette soirée importante pour la vie de votre Cercle.

Quel BAN s'ouvre à vous ?

Résultat de recherches et de productions personnelles au sujet d'événements en tous genres, votre information reste une priorité au sein de notre Cercle.

Bonne lecture !



Vous retrouverez toutes les informations utiles aux Réservistes à l'adresse :

www.crmrlg.be

Et nous restons joignables à l'adresse :

crmrlg@skynet.be



21 07

Nominations et mise en place des généraux

Flash Défense, n° 8, du 22 juin 2017

Le ministre de la Défense et le chef de la Défense ont décidé les mises en place suivantes :

- Le vice-amiral **Michel Hofman**, sous-chef d'état-major Opérations et Entraînement, est devenu le vice-chef de la Défense (VCHOD) le 12 juin 2017 et a été remplacé par le général-major **Johan Peeters**, adjoint Opérations du sous-chef d'état-major Opérations et Entraînement (DACOS Ops), en qualité de sous-chef d'état-major Opérations et Entraînement ad interim à la même date.
- Le lieutenant général **Philippe Grosdent**, Représentant permanent de la Belgique auprès du Comité militaire de l'Union européenne et auprès du Comité militaire de l'OTAN, quitte le service actif le 1er janvier 2018 et sera remplacé par le général de brigade **Xavier Watteuw**, nommé dans le grade de général-major le 26 juin 2017. Le colonel d'aviation breveté d'état-major **Serge Vassart**, nommé dans le grade de général-major d'aviation le 26 juin 2017, deviendra son adjoint.
- Le général-major d'aviation **Karel Van Der Auwera**, directeur général Budget et Finances, quitte le service actif le 1er octobre 2017 et sera remplacé le 1er septembre 2017 par le colonel administrateur militaire **Thierry Hendrickx**, commissionné au grade de général de brigade à la même date.
- Le général-major d'aviation **Michel Ocula**, chef de la division Communication and Information Systems de la Direction Générale Material Resources, quitte le service actif le 1er juillet 2017 et sera remplacé le 30 juin 2017 par le colonel breveté d'état-major **Frédéric Goetynck**, nommé dans le grade de général-major le 26 juin 2017.
- Le général-major d'aviation Philippe **Robyns de Schneidauer**, chef de l'Audit interne de la Défense, quitte le service actif le 1er janvier 2018.
- Le général-major **Jean-Paul Claeys**, directeur Human Resources et de la Formation au cabinet du Ministre de la Défense, devient le 21 juin 2017 chef de cabinet au cabinet du Ministre de la Défense. Il est nommé dans le grade de lieutenant général le 26 juin 2017.

Land Component Commander's Intent 2017

Texte : Comopsland - Photos : Comopsland, Daniel Orban



En tant que Commandant de la Composante Terre (LCC), il me paraît indispensable, en ce début de mandat, de fixer la direction à prendre ainsi que de communiquer clairement mes intentions pour l'avenir. La période particulièrement difficile que nous vivons et les décisions fondamentales qui devront être prises pour la Composante Terre m'y incitent encore davantage. Mes intentions seront le fil rouge de ma période de commandement. Elles seront également évaluées à intervalles réguliers.

En tant que LCC, je vois deux parties à ma mission : d'une part exécuter parfaitement les missions assignées et d'autre part préparer simultanément la Composante Terre pour l'avenir.

Ajuster nos ambitions, bâtir l'avenir et rester attractif

« Bâtir l'avenir » signifie à la fois augmenter la capacité de formation des nouveaux militaires, renouveler notre matériel comme le prévoit la vision stratégique et mettre en place les projets de sourcing en fonction des départs à la pension des militaires plus âgés. Je suis convaincu que ces objectifs ne pourront être atteints que par une Composante Terre bénéficiant d'une image positive et constructive. En effet, c'est uniquement grâce à notre attractivité et à un projet positif, que nous pourrons mener à bien les missions mentionnées ci-dessus. Dans ce cadre, nos deux grands projets-moteurs sont la création du Commandement des Opérations Spéciales (SOCOM) et le développement pour la capacité motorisée du partenariat stratégique avec la France.

AJUSTER NOS AMBITIONS

Les ambitions de la Défense sont clairement décrites dans la vision stratégique. Un plan réaliste destiné à atteindre ces objectifs doit cependant tenir compte de la situation réelle de notre organisation. C'est pourquoi, je limiterai consciemment mais temporairement l'output opérationnel de la composante Terre. Ceci nous est imposé par les effectifs actuels. Des 12660 militaires prévus, seuls 10500 sont aujourd'hui présents.

CONSTRUIRE L'AVENIR

Ensuite, je souhaite utiliser le personnel ainsi rendu disponible afin de "construire l'avenir". Cela signifie par ordre de priorité :

1. Renforcer la formation

a. La formation de base : je suis convaincu de la nécessité d'organiser la formation de base selon un ancrage local. Un tel ancrage va de pair avec l'exigence fondamentale d'une attractivité accrue.

b. En ce qui concerne la formation des cadres, les solutions actuelles peuvent pour une large part demeurer d'application. Dans ce domaine nous devons explorer les pistes qui auront un impact social minimum sur les stagiaires et les instructeurs. Nous devons également envisager ces formations de manière « intégrées » afin d'éviter tous les doublons tout au long du parcours.

c. Nous devons également être certains que nous génèrerons suffisamment de cadres officiers et sous-officiers. En outre, il est aussi très important de recruter clairement et prioritairement pour les fonctions de bases. Un recrutement adéquat à la base rendra possible le passage vers d'autres fonctions. Ceci est essentiel afin de donner au personnel des perspectives d'avenir et de toujours être capable de remplir des fonctions beaucoup plus spécialisées dans le futur (équipier des opérations spéciales, démineur, construction, mécanicien,...).



2. Réaliser les programmes d'investissement durant cette législature

a. Des 9,2 milliards € + les 200 millions € d'investissement de la vision stratégique, 2,594 milliards € sont directement prévus pour la Composante Terre dont 1,72 milliard € doivent être contractés pendant cette législature. Durant la prochaine décennie, cela permettra au nouveau matériel d'être livré au moment où l'ancien arrivera en fin de vie.

b. L'exécution de ces programmes stratégiques est vitale pour la Composante Terre. Ceci autant pour exécuter les programmes d'investissement que pour assurer un appui journalier. Pour l'appui quotidien, mes priorités vont (dans l'ordre) vers l'équipement individuel, les munitions et les véhicules opérationnels.

3. Exécuter les projets de sourcing

a. Le niveau d'ambition global pour la Composante Terre avec 9858 militaires est comparable avec le niveau d'ambition théorique d'aujourd'hui. Ceci n'est possible que si dans le futur de nombreuses fonctions d'appui, qui sont encore actuellement occupées par des militaires plus âgés, soient remplies via d'autres alternatives. Dans une Défense plus petite, focalisée sur ses tâches fondamentales, la vision stratégique a donc opté pour le sourcing.

b. L'exécution est naturellement liée au règlement des dossiers des pensions et des quartiers militaires. Cependant, la pyramide des âges actuelle est évidente. A un certain moment, ces solutions de sourcing devront être réalisées.



UNE DÉFENSE ATTRACTIVE

Le troisième volet et pierre angulaire de notre approche pour les années à venir est l'augmentation de l'attractivité de notre profession et de la Défense dans sa globalité. Ceci est d'une importance vitale et constitue donc notre première priorité. Cette approche est cohérente avec l'objectif stratégique principal du Chef de la Défense, à savoir le renforcement du soutien de la société envers Sa Défense. Ceci nécessite à la fois un large spectre de mesures, une mentalité positive et constructive -« Can do »- mais aussi une volonté de participer ouvertement au débat public concernant la Défense et la Composante Terre. Voici quelques mesures qui me sont chères :



a. **L'ancrage local** est le premier élément structurel sur lequel il faut s'engager. Pouvoir offrir toute une carrière (de la formation de base jusqu'à la pension) au niveau local dans un nombre maximum de professions est une perspective très attractive que nous devons développer plus en détails.

b. **Le statut à durée limitée (BDL)** est dans sa forme actuelle un produit qu'il faut affiner. C'est pourquoi nous devons tout d'abord nous attacher à mieux expliquer ce concept et développer la politique d'outplacement encore de façon plus active et visible. Le BDL est actuellement un bon outil (théorique) du point de vue de l'employeur. Il offre une flexibilité dans la planification mais il doit aussi être rendu plus intéressant et plus clair du point de vue de l'employé si l'on veut que cela fonctionne.

c. L'inversion d'une spirale négative en une spirale positive se déroule par petites étapes parfois symboliques. On peut penser dans ce cas à des avantages en nature, à l'amélioration ou au renouvellement de l'infrastructure existante ou encore à l'élargissement de l'offre des avantages offerts par le service social de la Défense (OCASC). Sous la devise 'If you take care of the people, the people will take care of your business', ces initiatives mèneront à une meilleure reconnaissance du personnel, le motivera et donnera à notre organisation une attention particulière.

d. **La simplification administrative** : une approche plus moderne utilisant les possibilités d'information que la société nous offre peut générer une première amélioration. Donner accès pour l'exécution de tâches administratives à tout le monde de façon individuelle via smartphone ou via des applications sont des pistes qu'il faut explorer pour le jeune public cible que nous visons. La suppression des tâches administratives sans valeur ajoutée (Kafka) constitue un point d'action similaire.

e. **La communication** : comme militaire, c'est un domaine qui ne nous est pas familier mais qui devra occuper une place fondamentale. Dans notre communication, je veux mettre l'accent sur les thèmes suivants :

(1) **Nous bâtissons l'avenir.** Nous construisons une Composante Terre adaptée aux besoins et aux caractéristiques de la société de l'information du 21^{ème} siècle. Cet avenir se base sur 2 projets, le SO-COM et la Capacité Motorisée, qui peuvent être considérés comme une référence pour les forces terrestres du monde entier. Grâce à ces projets, nous devenons les pionniers de la coopération en matière de Dé-



fense européenne et nous créons un modèle applicable à beaucoup de nos partenaires. Nous sommes persuadés qu'il s'agit de la voie (révolutionnaire) à suivre afin de bâtir une défense européenne forte, indispensable à la sauvegarde des intérêts et des valeurs belges et européens.

(2) Aujourd'hui, la Composante Terre ne connaît **pas de problèmes de qualité mais bien de quantité**. Notre personnel qu'il soit volontaire, sous-officier, officier ou civil est particulièrement bien formé. Une rapide comparaison de nos connaissances, de nos compétences et de nos savoir-faire avec nos partenaires internationaux suffit à s'en persuader. Nous pouvons certainement en être fiers. Mais aujourd'hui, nous sommes bien trop peu nombreux pour pouvoir atteindre les ambitions imposées. Nos alliés ont la perception que le partage de la charge n'est pas proportionné. Grâce à la haute qualité de nos contributions, cette perception est en partie dissipée. Lorsque nous faisons quelque chose, cela est toujours de qualité supérieure.

(3) **La Défense est le miroir de la société**. Il y a donc place pour toutes celles et ceux qui respectent les valeurs de notre pays et de la Défense. Une attention particulière doit donc être portée à la place des femmes et des allochtones au sein de notre organisation.

(4) **Etre soldat est une école de la vie et pour la vie**. Que l'on reste soldat ou pas, un passage à la Défense constituera toujours une plus-value pour la vie (professionnelle) future. La discipline, le sens de l'organisation, le travail en groupe, le sens du leadership,... sont autant d'atouts valables dans n'importe quel environnement professionnel. Ces compétences sociales constituent aussi un enrichissement personnel pour chacun.

(5) **La solidarité au sein de notre organisation est unique**. La Défense est une organisation qui a pour vocation d'assurer la sécurité de notre société parfois au prix de la vie de ses membres. Cette caractéristique particulière ainsi que le fait de vivre en groupe dans des circonstances difficiles créent un lien particulier entre les Militaires. Ce sentiment étroit d'appartenir à un groupe fait que le lien entre tout le personnel de la Défense est particulière.

Marc THYS, ir
Général-major
Aide de camp du Roi
Commandant de la Composante Terre



Congrès d'été CIOR-CIOMR à Prague (CZ)

*Col (R) Dominique DI DUCA
Président*



La CIOR (Confédération Interalliée des Officiers de Réserve) et la CIOMR (Confédération des Officiers Médicaux de Réserve) ont tenu leur congrès d'été à Prague. Bien que distinctes, chacune travaille à mettre en relation des Réservistes de toutes spécialités et de tous pays, OTAN ou associés ou observateurs, en relation.

Au-delà des relations d'environ 350 personnes ayant comme point commun la Réserve, ceci permet des échanges et des comparaisons sur les divers statuts, manières de fonctionner, engagement en mission, entraînement, etc... C'est d'ailleurs notamment ici que le groupe de travail « Réserve belge 2030 » a puisé une partie de ses idées.

Lors de chaque congrès est organisé un symposium qui rassemble des autorités locales voire internationales venant traiter d'un sujet majeur.

Pour cette année 2017, la CYBERCRIMINALITE – entre autre – s'était tout naturellement invités. Un Réserviste suisse, lui-même expert en la matière dans le civil et expert auprès de l'armée helvète, expliqua à grand renfort de schémas, exemple vécus, présentation de nos fameux gsm – smartphones et autres tablettes, les dangers qui guettent notre naïve quiétude.

A l'heure où la Belgique, sur recommandation de l'Europe, édicte des Lois et développe tout un arsenal de moyens de protection de la vie privée, force est de constater que nous n'avons jamais été autant pistés.

Notre appareil est automatiquement situé dans l'espace. Certes ceci nous permet d'entrer en contact avec quiconque, mais permet aussi de nous positionner, de nous suivre, d'identifier nos habitudes, nos lieux visités, etc ...

Chaque appareil a un numéro d'appel connu que nous pouvons changer à l'envi. S'ajoute à cela un numéro minéralogique et un numéro

de châssis propres à l'appareil. Lors de chaque mise en réseau, les antennes gsm qui nous entourent situent l'appareil pour le positionner dans le réseau, que ce soit en Belgique ou ailleurs. Bref allumer et éteindre l'appareil ne sert à rien. On pourrait alors jouer sur le changement de carte et il sera nécessaire de rechercher l'acheteur. Si elle est prépayée on pourrait penser l'identification impossible. Dans ce cas, ce seront les numéros internes du gsm qui seront utilisés tant et si bien qu'il sera presque toujours possible de remonter au propriétaire.

Bref, au plus on veut protéger la vie privée, au plus on la connaît.

De son côté, la CIOMR organise des exposés à caractère plus médical. Ceux-ci comptent pour les formations continues des diverses professions médicales et paramédicales en présence.

Une journée de prise en charge des traumatismes crâniens a été organisée.

Présentées par des experts britanniques, celle-ci permet aux membres présents d'actualiser les connaissances théoriques et de remettre à jour les bonnes pratiques. Lors d'un traumatisme crânien, une attention toute particulière est portée à la pression intracrânienne. Pour ce faire, il est nécessaire d'introduire une fine sonde au plus profond de notre cerveau.

Cet exercice fut réalisé par tous – sur mannequin – afin d'en comprendre la difficulté et les effets.

Une firme pharmaceutique terminait la journée en présentant son matériel spécifique pour cette technique très particulière.

Les jeunes Officiers de Réserves vécurent aussi leur congrès annuel au cours duquel le management et la gestion des relations et des briefing leur est enseigné. Deux « YRO » (Young Reserve Officers) belges étaient de la partie et eurent l'opportunité de présenter notre pays, notre Défense et sa réserve.

Enfin, la réputés compétition militaire a vécu des changements importants en s'écartant quelque peu du pentathlon militaire. Le tir a été quelque peu adapté, la piste d'obstacle a emprunté des obstacles plus naturels et le test médical a été réalisé dans le cadre de la course d'orientation. Compétition : oui, réalisme : vraiment.

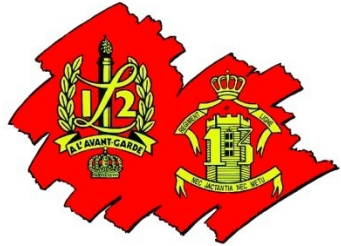
Cette compétition médicale était elle-même actualisée. Chaque participant effectuait son test, les cotes étaient totalisées pour l'ensemble de l'équipe et, nouveauté, ceux qui arrivaient au niveau d'un standard OTAN recevaient un brevet à joindre à leur dossier militaire individuel.

En 2018, la ville de Québec sera l'hôte du congrès.

Test Case... Cie LtInf Res... En route...

*Maj (R) Jean-François DOHOGNE
OIC Test Case/Comd Cie Res Ops*

Nous vous parlions dans la dernière revue d'un « Test Case », du lancement d'une Cie LtInf Res... Qu'en est-il devenu de ces idées un peu « folles » ? N'était-ce que du vent ? Et bien je vous rassure, le projet suit son chemin et va bon train.



Au sein du LtBn-12/13Li, on parle de CRO, de 4Cie (vous lirez respectivement Compagnie de Réserve Opérationnelle et Quatrième Compagnie). Ce projet-pilote grandit peu à peu dans sa matrice. Le Bataillon, LtBn-12/13Li, est son unité « mère », elle surveille et soutient de près son nouveau bébé.

Une vingtaine de réservistes "actifs", issus des quatre coins du pays, rassemblés sous la coupe d'une partie du cadre de réserve du Bataillon (Maj DOHOGNE, Cdt L'HOEST, Adjt DISPAS et VAN DER KELEN) et exécutaient trois jours de rappel fin juin dans les installations du LtBn-12/13Li à Spa et en plaine de Creppe. La thématique principale de l'exercice était un «refresh» des «Basics Military Skills» (principalement orienté LtInf, dont un module pratique T3C dispensé par le Président de notre Cercle, le Col DI DUCA).



En juin toujours, un mailing vers les « ex-actives » de la Province de Liège (versés et repris dans les listes de la réserve non-entraînées) nous permettait d'intéresser de nouveaux interlocuteurs et de monter en puissance (sur le plan Pers, s'entend !).



Vous vous étonnerez sans doute du chiffre. Au plus fort des trois jours de rappel organisés fin août, ce n'était pas moins de 46 réservistes (tous grades confondus) répartis en deux pelotons que la Cie Res Ops rassemblait au Camp d'Elsenborn. Le camp était principalement tourné vers le tir FNC et les participants en sont sortis fièrement et avec brio puisque 43 tireurs ont réussi leur Joint FNC.

Je tiens ici encore à remercier l'équipe Instr/Moniteurs de tir dirigée par l'Adjt BOEHMER (du LtBn-12/13Li) pour l'excellent travail et leur appui pour les tirs FNC. Une activité « gagnant/gagnant » qui a bousculé certains « à priori » entre actifs et réservistes.

La méthode qui a été choisie pour ce projet suit une logique "bottom-up" (littéralement "du bas vers le haut"). L'objectif en soi étant de générer les énergies nécessaires pour développer plus avant le projet au sein des Echelons Supérieurs (entre autres choses les DG et COMPSLAND). Il est vrai qu'elle nécessite une énergie particulièrement importante à l'échelon de base et surtout à l'unité qui la soutient, mais la conjoncture actuelle autorise cette



expérience. Dans le domaine de la réserve, il n'y a plus une minute à perdre !

Vous doutez encore ? Je vous invite à venir découvrir le Peloton que la 4Cie du LtBn-12/13Li alignera à côté de ses sœurs de l'active lors de la parade de reprise/remise de commandement de notre Bataillon dans le Parc des 7 Heures à Spa le 28 septembre prochain après-midi.

Nous terminerons par le commentaire du Chef de Corps du Lt Bn-12/13Li, le Lieutenant-Colonel Manuel MONIN, qui a fort apprécié le travail des réservistes :

« Un tout grand bravo à tous! La CRO, 4ème Cie du 12/13Li, est bien en route. La Réserve se prend en main, soutenue par son Bataillon, pour répondre à la vision stratégique du Ministre. L'exemple par le bas. A l'Avant-Garde ! Nous restons. »



INFO FLASH... INFO FLASH... INFO FLASH... INFO FLASH...

Sodexo à l'École Royale Militaire

C'est Sodexo qui se charge dorénavant des repas de l'École Royale Militaire située sur le Campus Renaissance à Bruxelles.

Cette société s'occupera non seulement de la préparation et du service des repas, mais également de la gestion de la cafétéria et des distributeurs automatiques.

Y sont inclus également les événements catering, tels que réceptions, standing lunches, repas Vip et repas de corps. Cependant, au sein de la Défense, des militaires cuisiniers resteront nécessaires et tout ne sera pas sous-traité.

En effet, une équipe de cuistots sera conservée à bord des navires, par exemple, ou encore pour des opérations et exercices divers.

DG Fmn devient DGHR-HRC

Le 12 Jul 17, l'arrêté royal du 18 Jun 17 modifiant les attributions de certaines autorités du ministère de la Défense, a été publié dans le Moniteur belge.

Par cet arrêté, la DG Fmn est abrogée. Les compétences de la DG Fmn sont reprises par la DG HR et au sein de la DG HR, il est créé une nouvelle division HRC (Division Competence Development) à côté des divisions HRA et HRB existantes.

Tout le courrier expédié auparavant au Dir Gen Fmn ou son état-major doit à l'avenir, être expédié au Dir Gen HR ou son état-major.

Recherche figurants

La commune de Zonnebeke, en Flandre-Occidentale, est à la recherche de 12.000 personnes pour prendre part à un événement commémoratif qui se déroulera au cimetière de Tyne Cot à Passendaele. Ce cimetière compte à peu près 12.000 tombes et 35.000 noms de personnes disparues, ce qui en fait le plus grand cimetière du Commonwealth War Graves Commission dans le monde.

L'événement, intitulé « Silent City Meets Living City », aura lieu le samedi 14 octobre prochain à 19h00 et honorera l'ensemble des victimes de la Bataille de Passendaele, un siècle exactement après les faits.

Pendant le « son et lumière » toutes les stèles et les noms du Mémorial seront illuminées par les participants se recueillant et pensant aux nombreuses victimes enterrées dans ce cimetière.

Plus d'infos sur www.passchendaele2017.org.

La PVE (Prestation Volontaire d'Encadrement) existe encore... mais comment ?



Rappel des principes-clés de la PVE.

Une PVE est exécutée uniquement par des militaires du cadre de réserve. Ces derniers peuvent avoir été recrutés en tant que militaire de réserve mais cet appel est destiné principalement aux militaires du cadre actif qui, après leur mise à la pension, souhaitent continuer à travailler pour la Défense. Dans cette situation, on est donc bien pensionné et militaire de réserve;

Pendant l'exécution d'une PVE, la Défense fait en sorte que le militaire qui effectue une PVE maintient le même niveau de revenu qu'il/elle recevait comme militaire du cadre actif. De la sorte, le militaire en PVE perçoit le montant de sa pension et la Défense rétribue une rémunération, égale à la différence entre d'une part le traitement de militaire auquel il pourrait prétendre comme militaire du cadre actif, et d'autre part le montant de sa pension.

Cette rémunération (égale à la différence entre d'une part le traitement de militaire auquel il pourrait prétendre comme militaire du cadre actif, et d'autre part le montant de sa pension) englobe toutes les indemnités et allocations qu'il/elle aurait reçues en tant que militaire du cadre actif : indemnité de tenue, allocation de qualification, allocation de fonction d'état-major Le pécule de vacances ainsi que la prime de fin d'année sont également dus.

Cette rémunération égale à la différence entre d'une part le traitement de militaire auquel il pourrait prétendre comme militaire du cadre actif, et d'autre part le montant de sa pension est considérée comme un revenu provenant de l'exercice d'une activité professionnelle. Ce revenu est donc imposable et soumis aux règles de cumul des pensions. Cette réglementation fixe le montant maximum qu'un pensionné peut percevoir comme revenu de l'exercice d'une activité professionnelle sans que le montant de sa pension ne soit impacté. Lorsque la rémunération de la PVE est supérieure à ce montant, la pension est réduite à concurrence du pourcentage de dépassement de la rémunération par rapport à cette limite ou même suspendue. Cependant, dans ce cas, la Défense adaptera toujours la rémunération durant l'exécution de la PVE de façon à maintenir le même niveau de revenu.

Lorsqu'une PVE est attribuée, le militaire informera le Service fédéral des Pensions avant le début de la PVE. Les pénalisations éventuelles sont normalement immédiatement appliquées sur la pension.

L'appel a trait à la période du 01 Jan 18 jusqu'au 31 Dec 18. Il est libre au militaire de demander une période PVE qui se termine avant le 31 Dec 18 ou de mettre fin à la PVE pendant l'exécution de la PVE (voir FAQ). Dans ce cas, il faut bien s'assurer que le montant maximum de cumul n'est pas dépassé car dans ce cas, le militaire se trouvera sans pension ou avec une pension pénalisée jusqu'au 31 Dec 18.

L'attribution d'une PVE n'est pas automatique, mais la PVE ne se limite plus aux spécialistes ou militaires disposant de compétences très spécifiques ou rares.

La PVE est ouverte à toutes les catégories de personnel.

Si la réponse à votre question n'est pas reprise dans le FAQ, vous pouvez toujours envoyer un email à l'adresse suivante : PVE@mil.be



Réservistes attention !

Vous êtes **RESPONSABLES**
de votre carrière et de votre dossier.

L'ASE en est uniquement gestionnaire.

Prenez les devants ! Rencontrez vos gestionnaires,
rendez-vous aux drinks d'unité, aux fastes, répondez
à leurs demandes.

En bref, **montrez-vous !**

La Clause de Défense Mutuelle de l'Union Européenne : Mythe ou réalité ?

Maj (R) Jean-François DOHOGNE



Tel était le thème de la Conférence du soir de l'IRSD le 23 mai dernier. Cette conférence a été brillamment présentée par le Docteur Thierry TARDY, politologue et maître de recherche à l'institut d'Etudes de sécurité de l'Union Européenne (UE) à Paris. Je vous invite à lire un modeste compte-rendu d'une thématique peu connue avant son invocation.

Il s'agit bien de l'Article 42.7 du traité de Lisbonne. Les antécédents de cet article ne sont autres que l'UEO (l'Union de l'Europe Occidentale, organisation européenne particulièrement centrée sur la défense), mais aussi fait-il référence à la clause de défense commune de l'O-TAN (plus particulièrement à l'Article 5 du Traité de Washington) et à l'Article 51 de la Charte de l'ONU.

La symbolique en est très importante pour l'Union Européenne, mais la clause est très nuancée dans son contenu et dans son analyse. Il ne faut pas la confondre avec l'Article 2.2.2 qui traite de la solidarité des états au sein de l'UE et qui touche surtout des résultantes de catastrophes naturelles, attaques terroristes,... (donc plus à portée « protection civile » voire sanitaire).

Le contexte : Fin 2014, l'Anglaise Madame ASHTON, première Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité est remplacée par une Italienne, Madame Federica MOGHERINI. En 2015, avant les attentats de Paris, a encore lieu un sommet européen centré sur la défense, mais aux yeux de la France, la construction d'une défense européenne manque d'ambition.

Au lendemain des attaques terroristes du 15 novembre 2015, la France invoque la clause de l'Article 42.7 du traité et surprend un peu au sein de l'UE, car peu avait porté attention à cette clause particulière. Lors du Conseil Européen des Ministres des Affaires Etrangères du 17 novembre 2015, Madame MIGHERINI fait une déclaration promettant une aide dans le cadre de la clause.

De l'invocation de la clause par la France, certains débats ont surgi. Pourquoi pas l'Article 2.2.2 ? Pourquoi pas l'Article 5 du Traité de Washington ? Quid en soi de la clause ? Ceci dit, sur le plan juridique l'invocation de la clause se suffit à elle-même, mais ce qui en suit est relativement flou quant à l'aide et l'assistance à apporter au(x) membre(s) qui l'invoque(nt). De même sur le plan strict de la défense, il n'y a pas d'invocation de coalition spécifique, mais on parle bien de soutien et d'assistance.

Dans le cadre de la demande française, tous les pays de l'UE ont pratiquement été sollicité de manière bilatérale (et sans intervention des instances de l'UE) mais les suites qui en ont découlé ne se rapportent pas clairement à l'invocation de la clause. C'est ainsi que dès 2016, certains états se sont alignés dans l'intervention otanienne contre l'EI, dans l'intervention française au Mali et en Centrafrique, ainsi que dans l'intervention onusienne (MINUSMA, MINUSCA et FINUL).

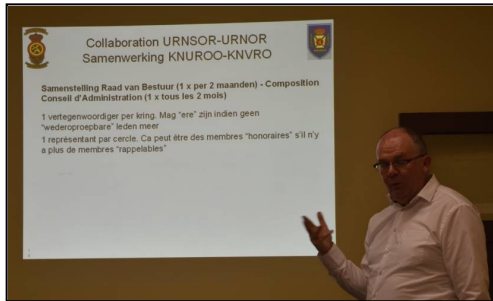
Il apparaît que les motivations françaises dans le cadre de l'invocation de l'Article 47.2 étaient double : 1) Politique → concerner collectivement au regard des attentats = prise de conscience européenne ; 2) Opérationnelle → obtenir une assistance opérationnelle de la part de ses partenaires. En gros, la France quelque part a voulu réveiller l'Europe de Défense.

En conclusion, dix-huit mois après l'invocation, la mise en œuvre de la clause par la France est toujours ouverte (référence à l'Article 51 de la Charte de l'ONU). La question se pose si l'environnement a changé suite à cette invocation ? Il n'y a pas eu d'émergence d'un outil de défense européen, ni de nouvelle invocation de la clause suite aux différents attentats terroristes dans d'autres pays de l'UE. Le Sommet européen de 2016 mettait en avant une nécessité de stratégie globale pour l'UE, mais il n'a pas donné lieu à débat autour de l'Article 42.7. Et enfin, non des moindres, une note juridique est nécessaire pour clarifier l'Article et son contenu ainsi qu'un travail d'institutionnalisation concernant la mise en œuvre de cette clause.

Voici donc une conférence qui ne manquait pas du tout d'intérêt à l'heure où notre allié principal au sein de l'OTAN a tendance à focaliser et à recentrer ses intérêts prioritairement dans le Pacifique, et qui nous rappelle aussi que dans le cadre de la défense commune il y a encore bien des choses à faire au sein de l'UE, si toutefois cette thématique émerge à côté des autres pôles d'intérêts.

Lundi 4 septembre : Résultats du groupe de travail pour le rapprochement URNOR – UNSOR

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président



Le lundi 4 septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir, en nos installations à St Laurent, le Lt Col Hre Philippe Legat (photo ci-dessus), du bureau de l'URNOR. Sur proposition de notre maison mère et à notre demande, Il est venu nous entretenir de l'avancée des brainstormings du groupe de travail constitué pour le rapprochement de l'URNOR et de l'URNSOR.

Actuellement, les statuts des deux associations nationales révèlent beaucoup de similitudes, mais aussi des différences ; c'est pourquoi le Lt Col Hre Philippe Legat s'est fait pèlerin de province en province, non seulement pour exposer le travail accompli mais aussi pour recueillir les avis du plus grand nombre.

Une première question se pose : que faudra-t-il adopter comme type d'association, une fusion ou une coupole (*) ?

(*) Garder les deux associations distinctes avec à la tête un « chapeau-directeur ».

Aujourd'hui, il n'y a pas encore de prise de position ferme et définitive, mais il semble bien qu'on se dirigera vers la fusion qui, techniquement, est la solution qui demandera le plus de travail.

Le groupe de travail a évalué qu'il faut distinguer, pour l'élaboration de nouveaux statuts, deux types de clauses différents, à savoir :

- Les clauses techniques : ex. siège de l'association, but, ...
- Les clauses de gouvernance : ex. présidence, emploi des langues, cotisation, ...

L'esprit qui doit animer la composition des statuts est le suivant :
« créer une organisation et des outils efficaces orientés vers l'avenir dans l'intérêt de tous les Réservistes et en tenant compte de l'évolution de l'Armée. »



Notre conférencier, nous a ensuite développer quelques points forts des nouveaux statuts.

La présidence, trois possibilités :

- Une coprésidence Offr, SOffr ;
- Un président et un vice-président élus en équipe mixte ;
- Election séparée du président et du vice-président (si l'un est Offr l'autre sera SOffr et vice-versa.

Le choix revient à l'Assemblée générale.

L'emploi des langues :

- Principe de base : NI et Fr sont égaux ;
- Réunions : chacun parle sa langue et peut demander une traduction en cas d'incompréhension ;
- Rapports : PV du bureau en 2 langues, PV des groupes de travail dans la langue du rapporteur, revue : Info générales bilingues, articles dans la langue du rédacteur.

Le mécanisme de protection :

- Langue : au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, les membres d'un groupe linguistique peuvent bloquer une décision à la majorité des 2/3.
- Catégories : au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, les membres d'un groupe de catégorie (Offr, SOffr, Tp) peuvent bloquer une décision à la majorité des 2/3.
- La représentation auprès d'une Association Internationale ou Nationale ou d'un événement qui s'adresse à un sous-groupe est toujours membre de ce sous-groupe.

..... d'autres développement très techniques.

Quoi qu'il en soit, dans la nouvelle structure, les Cercles conserveront leur spécificité et leur titre (royal) comme par le passé, libre à eux de rester tels qu'ils sont ou de s'ouvrir à de nouvelles catégories.



*Merci à Philippe LEGAT
pour tout le travail
déjà accompli et pour
ses éclaircissements*

Vendredi 16 juin : Visite des installations de la Protection civile de Crisnée—Cocktail annuel du Cercle

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

Le vendredi 16 juin dernier, nous étions près d'une cinquantaine à visiter les installations de la Protection Civile à Crisnée et, comme l'habitude a été prise depuis quelques années, la visite du mois de juin se termine par le cocktail annuel du Cercle.

Le commandant de l'unité opérationnelle de Crisnée, le Col Nicolas TUTS étant retenu par d'autres impératifs, c'est le Chef d'unité adjoint, le Cdt Yannick DAVID, qui nous a reçus et nous a fait découvrir les multiples facettes de la Protection Civile.

Le Lt-Col BEM HAMES, Commandant Militaire de la Province de Liège, nous avait fait l'honneur de nous accompagner dans cette visite.

Lors du briefing en salle, le Chef d'unité adjoint nous a expliqué les missions générales de la Protection Civile, à savoir : elle porte secours à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours avec des moyens lourds et spécialisés. La Protection civile, c'est 450 professionnels et 650 volontaires disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ils sont actifs dans six unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge, qui sont



- Brasschaat (près d'Anvers),
- Crisnée (près de Liège),
- Ghlin (près de Mons),
- Jabbeke (entre Bruges et Ostende),
- Libramont (en Province de Luxembourg) et
- Liedekerke (en Province de Brabant flamand, près de Bruxelles).

Ensuite, le Commandant Yannick David nous a développé les missions spécifiques de l'Unité de Crisnée.

- Coordination d'une équipe de plongeurs,
- Coordination de l'assistance cynophile,
- Gestion du matériel logistique pour les interventions spéléo-secours,
- Décontamination chimique et biologique des intervenants,
- Décontamination nucléaire de la population et des impliqués,
- Portique de mesure de la radioactivité pour les personnes et les véhicules,
- Service d'ambulance.

Avant de se rendre dans les divers hangars, où le matériel a été disposé à notre intention, le Commandant David nous parle du futur de la Protection Civile.

« Un nouveau défi nous attend : construire ensemble la Protection civile de demain. Après des années d'incertitude, les deux nouveaux arrêtés royaux sur l'implantation des unités et la répartition des missions avec les zones de secours ont été approuvés vendredi en Conseil des ministres. La Sécurité civile sera désormais organisée en deux niveaux complémentaires : les zones de secours pour les missions locales urgentes et la Protection civile pour les missions nationales spécialisées ou de longue durée. Le statut du personnel sera revalorisé et les unités regroupées à Crisnée et Brasschaat. »

Visite des installations et du matériel opérationnel.





Le cocktail... nous avait été organisé et cuisiné de main de maître par l'Amicale de la Protection Civile de Crisnée... merci Messieurs !



De gauche à droite : notre Président, le Commandant Militaire de la Province de Liège et notre S3.

Le Président remercie le Chef d'unité adjoint pour son accueil et ses explications.



Le buffet du cocktail et les convives.

Samedi 17 juin – Commémoration Armée secrète à Comblain-au-Pont

*Cdt (R) Lambert L'HOEST
Officier Opération & Training*



Suite à l'invitation des gardiens de la mémoire de Comblain-au-Pont, nous nous sommes rendus le président de notre cercle le Col Dominique DI DUCA, le Pha-Cdt Jean-Claude VUEGHS et votre serviteur au monument « Russe ». Cette année, la cérémonie était rehaussée de la présence de notre Commandant de Province le Lt Col HAMES.

Le Bourgmestre, Monsieur J-Chr. HENON prit la parole pour insister, cette année encore et plus que jamais, sur l'importance de cette manifestation afin d'honorer nos héros mais surtout de garder en mémoire les événements du passé afin de ne pas répéter les erreurs du passé. Vint, ensuite, le moment du dépôt des fleurs, notamment par une délégation

de l'ambassade de Russie, entouré des portes drapeaux, suivi du chant des partisans et de l'hymne national.

Nous nous rendîmes ensuite à la salle communale de Géromont afin de partager nos sentiments autour du verre de l'amitié.

Merci aux organisateurs et à l'année prochaine.

Samedi 21 juillet : Des Militaires de Réserve ont participé au défilé de la fête nationale

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

**BELGIAN
RESERVE
ARMY**

Proud to serve in the Reserve

Le chef du détachement de la Réserve (Colonel TSM de Réserve Dominique Di Duca, Président du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège) avait tout naturellement choisi la devise : « Proud to serve in the Reserve ». Car, au-

jourd'hui comme par le passé, le militaire de Réserve est une personne active et motivée fière d'incarner les valeurs de la Défense et de notre société.



21 juillet 2017 : la Réserve défile



Défilé du 21 juillet 1990 : un détachement (OR/SOR) porte-drapeau est encadré par un peloton Offr Res et un peloton SOffr Res.

Un peu d'histoire...

A la fin des années '70, le Lt-Col (R) Frank PHILIPSEN, Président de l'URNOR de 1975 à 1981, entama les démarches nécessaires à l'introduction d'Officiers de Réserve dans le défilé de la fête nationale, le 21 juillet.

Sa demande rencontra des avis favorables au sein de l'Etat-Major Général et chose déterminante l'aval inconditionnel du Lt-Col VUYLSTEKE, GSG training de l'époque himself.

En 1980, un peloton d'Officiers de Réserve portait les emblèmes des unités dissoutes (confiées à la garde du Musée Royal de l'Armée) au sein du défilé du 21 juillet.

La chose ne dura que trois ans. En effet, cela avait été sans compter que « *cette garde d'honneur* » avait été depuis longtemps dévolue aux élèves de l'Ecole Royale Militaire. La fonction fut donc retirée au détachement des Officiers de Réserve.

Mais les choses n'en restèrent pas là. Le Lt-Col (R) Jean VANDERLINDEN (Président URNOR 1982 – 1986) insista sur le fait que la chose était acquise ... et, en 1984, ce fut un détachement d'Officiers de Réserve (pourvu de GP 9mm ... en bois) qui défila.

Les statuts de la réserve évoluant, les Sous-Officiers de Réserve obtinrent également un statut de reconnaissance et de ce fait, ils participèrent également aux défilés des années suivantes ; un peloton de Sous-Officiers de Réserve et un peloton d'Officiers de Réserve encadrait un détachement porte-drapeau constitué d'un OR et de cinq SOR.

C'est sous la Présidence du Capitaine de Frégate (R) Guy DEMOULIN (Président URNOR 1990 – 1993) et de l'Adjt (R) André VALLEE (Président URNSOR) que les choses évoluèrent encore. Les Cadres de Réserve défilent par Composante... ce qui représentait un très important détachement.

Arrêt brusque. Suspension du Service Militaire, réduction drastique du budget de la Défense, bouleversement de la Réserve : elle ne recrute presque plus ! La Réserve ne défile plus en tant que telle ; on suggère aux Militaires de Réserve de défiler avec leur unité d'affectation ... si celle-ci défile !!!

Aujourd'hui ...

2017... Bonne affaire ! Parmi les 1.400 militaires qui ont défilé le 21 juillet se trouvait un détachement composé de 60 réservistes, hommes et femmes, toutes composantes et toutes catégories confondues sous le commandement du Col TSM (R) Dominique DI DUCA.

Tous les membres du détachement faisaient partie de la Réserve entraînée. Ils combinent leur travail journalier avec des activités au sein de la Défense. Ils y exercent une fonction de soutien comme officier de liaison, fantassin, logisticien, etc... ou de spécialiste comme interprète, juriste, ingénieur, informaticien, médecin, ambulancier, brancardier, etc... Ainsi, ils constituent une valeur ajoutée au service de la Nation en étant l'ambassadeur du monde civil auprès des militaires et des militaires auprès des civils, renforçant ainsi le lien Armée – Nation. Il s'agit donc d'un bel exemple de complémentarité ou comme Sir Winston CHURHILL le formulait : « être réserviste, c'est être deux fois citoyen. »

La Réserve est donc toujours active et désire être renforcée par de nouvelles candidatures pour des projets futurs et ambitieux en 2017 et 2018. Cette année, 108 places ont été ouvertes pour 64 néerlandophones et 44 francophones dont 21 sous-officiers et 87 officiers.

Les répétitions et le défilé



Et comme il se doit, **nous étions également présents à Liège** au Te Deum à la Cathédrale Saint Paul et à la réception au Palais provincial.



Le Cdt Lambert L'HOEST et son épouse Corinne, toujours fidèles au poste.

Allocution du Commandant Militaire de la Province de Liège au Palais provincial.



Dimanche 3 septembre : Barbecue des familles chez notre S5-Webmaster

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

Voilà Paul, notre S5-Webmaster, qui nous recevait chez lui pour le barbecue des familles, en ce beau dimanche d'été 3 septembre mais déjà avec des accents d'automne. Tout sourire, il nous offrait un champagne rosé en guise d'apéritif.



En fait, cet apéritif « à la maison » est le second apéritif de la journée puisque les participants au barbecue des familles ont l'habitude de débiter les festivités par une promenade apéritive de quelques kilomètres, agrémentée d'« arrêts-dégustation » de vins et fromages.

Tant et si bien que le barbecue proprement dit ne débute que vers 14 heures.



Dans son vaste sous-sol, Paul avait dressé les tables à l'intention des convives.

Il est de tradition d'alléger la tâche de l'hôte-organisateur, tant que faire se peut, aussi, chaque participant amenait des salades confectionnées « maison » de tous les goûts et de toutes les couleurs, des boissons et des desserts... Il y avait profusion de biens !

Le temps d'allumer le BBQ, et d'achever l'apéritif ... et voilà chacun et chacune assis devant une assiette bien garnie à faire rêver les plus gourmands.

Les agapes se sont prolongées jusque tard dans l'après-midi et le dessert s'est transformé en goûter... en quelque sorte.



Avant de remercier et quitter notre hôte, nous n'avons pas manqué de ranger tables et chaises, d'éteindre les feux, et de conditionner les restes ... car il y en avait malgré les bons appétits.

Encore **MERCI** Paul !



Vendredi 22 septembre – 70^{ème} anniversaire de la Base aérienne de Florennes



Un spectacle historico-musical avec la Musique Royale de la Force Aérienne !

La Base aérienne de Florennes sous les couleurs belges fêtera en 2017 son septantième anniversaire.

Un tel évènement ne peut passer inaperçu et donnera lieu à un spectacle historico-musical inédit puisqu'il mettra en scène à la fois Matty Cilissen et la Musique Royale de la Force Aérienne mais aussi des groupes de reconstitutions historiques ainsi que des personnages emblématiques...

Le vendredi 22 septembre et ce, une heure trente durant, chaque passionné d'aviation pourra par la même occasion revisiter toute l'histoire du 2Wing au travers des périodes Spitfire, F84 E/G, F-84F, Mirage, F-16, 485 Tactical Wing Missile, TLP et de l'arrivée du 80 UAV Sqn en (re)découvrant également des documents photographiques, des séquences vidéos historiques ainsi que des témoignages inédits sur écrans géants.

Au programme :

- 13h30 : Accès au site (Parking TLP)
- 15h15 : Allocution du Chef de Corps
- 15h30 : Spectacle historico-musical
- 18h00 : Concert de « Thanks to the Fog »
- 21h00 : Fin des activités

L'accès au site ne sera autorisé que sur base préalable d'inscription sur le site web www.florenneairbase.be.

Samedi 14 octobre 2017 à 8 heures 30 : Tirs 9 mm pour militaires de réserve

Date : samedi 14 octobre 2017.

Heures : de 0830 Hr à 1230 Hr.

Lieu de rendez-vous : Centre de Maîtrise de la Violence (CMV) de la Zone de Police (ZP) de Liège, rue Bodson, 100 à 4030 Grivegnée.



Qui : **UNIQUEMENT** les militaires de Réserve membres du Cercle et en ordre de cotisation pour 2017.

Ce que nous fournissons :

- Armes (pistolet) et munitions (9 mm) – *pas d'armes personnelles.*
- Les moniteurs – *pas de présence d'accompagnant sur le pas de tir.*
- protections visuelles et auditives (si vous avez les vôtres, c'est bien aussi).

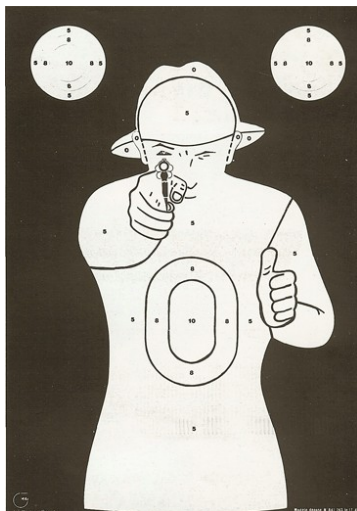
Les tirs :

Le parcours de tir de fin de session de formation de Base d'un Aspirant Inspecteur (35 cartouches).

Il peut être effectué deux fois. La connaissance des TTC est un préalable très fortement souhaité.

Un parcours adapté pour ceux qui ont déjà participé aux tirs précédents.

Tenue : Tenue militaire de campagne (**DE PRÉFÉRENCE**). Tenue civile adaptée au tir. Se munir d'une ceinture pour le port de la gaine du pistolet.



Comment s'inscrire :

Paiement vaut inscription

25 € par tireur

IBAN : BE73 0000 3936 8660

BIC : BPOTBEB1

de Cercle Mil Res Liège – Rue St Laurent, 79 – 4000 LIEGE

Communication : Tir du 14 octobre 2017 + nom du membre



Date limite d'inscription :

05 octobre 2017

Samedi 25 novembre 2017 à 19 heures 30 : Repas de Corps—Ladies Night

*Le Colonel DI DUCA Dominique, Président du Cercle Royal des Militaires
de Réserve de la Province de Liège, et les membres du Comité*

ont le plaisir d'inviter

les Militaires de Réserve membre du Cercle

et leur partenaire

au

Repas de corps – Ladies night du Cercle qui se tiendra le

samedi 25 novembre 2017 à 19 Hr 30

au restaurant « *Domaine les Waides* »

Rue des Waides, 80 - 4000 Liège (Cointe)



Parking : devant ou derrière le restaurant (parking largement agrandi !)

Paf : 55,00 € par personne au compte BE73 0000 3936 8660 du Cercle Mil Res Liège à 4000 Liège avec la mention : «*Repas de corps 2017 + votre nom et nombre de personnes* ».

Menu : (7 services)

- Apéritif et amuse-bouche ;
- Entrée froide : Saumon fumé d'Écosse et son éventail ;
- Entrée chaude : Filets de Saint-Pierre au coulis d'écrevisses ;
- Entremet : Sorbet au citron ;
- Plat : Magret de canard au miel d'acacia ;
- Dessert : Délice glacé ;
- Café.
- Vins d'accompagnement et eaux.



Tenues :

Pour les Mil Res : Tenue bleue (épaulettes dorées et DH grands modules) – Spencer (DH petits modules) – Service-dress (chemise blanche, cravate noire, DH grands modules) – Smoking – Complet veston sombre.

Pour partenaire : tenue de circonstance.

Limite des inscriptions :

Faire parvenir votre inscription avant le 15 novembre 2017.

Lors de l'inscription : merci de bien mentionner le nombre de personnes

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93



**Assemblée Générale annuelle statutaire
du Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de LIEGE**

C O N V O C A T I O N

L'Assemblée Générale annuelle statutaire (AGAS) du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de LIEGE se tiendra :

**Jeudi 30 novembre 2017
à 19 heures 45 (précises !)**

Quartier Médecin Lieutenant Joncker
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 LIEGE
dans les locaux du Cercle Bloc C

Le port de la tenue militaire est **haute-ment** souhaité



Tenue de ville (service-dress)

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire 2017 par le Président ;
- Constitution du bureau de l'AGAS : Président, S1 et deux scrutateurs ;
- Rapports d'activité ;
- Rapport des commissaires aux comptes ;
- Approbation du bilan ;
- Fixation de la cotisation pour l'exercice novembre 2017–novembre 2018 ;
- Election des membres du Comité pour le mandat novembre 2017–novembre 2019 ;
- Désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice novembre 2017 – novembre 2018 ;
- Présentation de la modification des statuts ;
- Examen des propositions des membres, s'il échet ;
- Vote portant sur la modification des statuts ;
- Signature du procès-verbal de l'AGAS 2017 par le bureau ;
- Fin de l'AGAS 2017.

Conférence : par le Cdt L. L'HOEST : La nouvelle COR (Cie Ops Res) trg par le 12/13 Li et les Res eux-mêmes.

N'oubliez pas de vous inscrire avant le 15 NOV 2017

MEMBRES DU COMITÉ SORTANTS ET RÉÉLIGIBLES

Le mandat de ces personnes se termine en novembre 2017 :

Cdt Yves BAIDAK
Col Dominique DI DUCA
Col d'Avi Roger FRAIKIN
Cdt Serge HENNIQUIAU
Lt Jean-Philippe LAMBRECHT
Cdt Serge LOUREAU
Cdt Christian NEUVILLE
Col Philippe ROUSSEAU
Cdt d'Adm Paul SCIMAR
Lt Col Jean van BRUSSEL
Cdt Bruno VANDERVELDEN
Maj Raymond WAUTHIER

Ils peuvent poser leur candidature, par écrit, pour un mandat courant sur la période novembre 2017 – novembre 2019 auprès du S1 (adresse du Cercle) AVANT le 15 NOV 2017

MEMBRES QUI SOUHAITENT ENTRER AU COMITE :

pour un mandat de novembre 2017 à novembre 2019, il y a lieu de postuler, par écrit, auprès du S1 (adresse du Cercle) AVANT le 15 NOV 2017

LES ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DES MEMBRES :

doivent parvenir, par écrit, au S1 (adresse du Cercle) AVANT le 15 NOV 2017

Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de BPost
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via un courriel à : crmrlg@skynet.be
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93

Lors de votre inscription, veuillez communiquer vos NOM - PRÉNOM - ADRESSE - N° CARTE IDENTITÉ - IMMATRICULATION VÉHICULE.

Votre inscription **DOIT** contenir les renseignements suivants (pour l'entrée au Quartier St Laurent) :

- Nom & prénom
- Adresse du domicile
- N° de la carte d'identité
- L'immatriculation du véhicule qui sera parqué dans le Quartier



Adaptation / Modification d'un article des statuts du CRMRLG

Lors de notre Assemblée Générale Annuelle Statutaire (AGAS) du jeudi 30 novembre 2017 à 19 heures 45, il vous sera demandé d'émettre votre avis (OUI ou NON) quand à une adaptation/modification d'un article de nos statuts portant sur la personne qui peut exercer la présidence.

Dans le seul but d'assurer la pérennité de la Présidence, il aurait lieu de modifier



l'article S.08.1. : Le Président doit être membre affilié et si possible Officier Supérieur de Réserve.

par la version proposée ci-dessous :

article S.08.1.

Le Président doit être par ordre de préférence :

- un **Officier Supérieur de Réserve membre affilié** (en activité de service),
- ou un **Officier Subalterne de Réserve membre affilié** (en activité de service),
- ou un **Officier Supérieur de Réserve membre adhérent** (admis à l'honorariat),
- ou un **Officier Subalterne de Réserve membre adhérent** (admis à l'honorariat),

Condition pour ce changement :

Article R.03.8. Quorum :

c. Toute modification aux statuts requiert un vote à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ELECTION DU PRESIDENT DU CERCLE ROYAL DES MILITAIRES DE RESERVE DE LA PROVINCE DE LIEGE

APPEL A CANDIDATURE

Notre Président, le Col (R) Dominique DI DUCA, termine son mandat de président à l'issue de l'Assemblée Générale du jeudi 30 novembre 2017.

Il est fait appel à candidature(s) pour le mandat de président novembre 2017 – novembre 2019.

Le nouveau président doit répondre aux critères suivants :

La candidature doit parvenir au bureau du Cercle AVANT le 15 Novembre 2017 (les candidatures au poste de président du CRMR Prov LIEGE sont publiques - non secrètes).

Extraits des statuts et du règlement d'ordre intérieur :

Article S.08.1 :  **TENEZ COMPTE DE L'EVENTUELLE MODIFICATION DES STATUTS**

Le Président doit être membre affilié et si possible Officier Supérieur de Réserve.

Article R.02.2.a :

Membre affilié : Mil Res belge soumis à des obligations militaires et inscrit régulièrement au CRMR Prov LIEGE.

Article S.08.2 :

Le Président est élu par le Comité à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Son mandat est de deux ans et est renouvelable.

Article R.04.1.b : Les années correspondant à la fin du mandat du Président, les membres du Comité se réunissent de suite après la fin de l'AG, aux fins de procéder à l'élection du nouveau Président ou à la re-conduction du Président en exercice dans ses fonctions. Cette séance spéciale est présidée par le doyen d'âge des membres du nouveau Comité.

Article R.06.1 : Les candidatures doivent être introduites au Comité par écrit et parvenir au S1 avant le ...« le 15 Nov 2017 ».....

Article R.06.2 : Le Président est élu par le Comité en son sein, parmi les candidats, à sa première réunion suivant l'AG.

Concrètement :

L'élection du Président du Cercle se fait à bulletin secret, immédiatement après l'AG, et pour les seuls membres du Comité.

Si le candidat à la présidence du Cercle est déjà membre du Comité, l'élection est dite simple (élection directe par ses paires)

Si le candidat à la présidence du Cercle N'est PAS membres du Comité :

- Dans un premier temps, il doit postuler pour un mandat au sein du Comité.
- Il doit être élu au Comité par l'AG.
- Il devra avoir postulé comme candidat à la présidence du Cercle.
- Ce sera ensuite l'élection au deuxième échelon par les membres du Comité qui désigneront le président du Cercle pour un mandat de deux ans.

Toutes les candidatures doivent parvenir à :

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège

Officier S1

Quartier Médecin Lieutenant Joncker

Rue Saint Laurent, 79

4000

LIEGE



**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
GSM : 0475/45.51.93 – Fax : 04/220.84.95
www.crmrlg.be – e-mail : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi	de 09h00 à 11h00
Mercredi	de 09h00 à 11h00
Vendredi	de 09h00 à 11h00

COMPTE BANCAIRE

Compte général (cotisations, activités) :
IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1

Cotisation annuelle : 16 €

QUELQUES ADRESSES UTILES

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/501.23.38
URNSOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/501.23.37
HRG-C/Res : Quartier Reine Astrid – Rue Bruyn, 1 – 1120 Bruxelles
EM Prov Liège : Qu Med.-Lt Joncker – Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
COMOPSLAND G1/Res : Qu reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.13.27
COMOPSAIR Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.66.63
COMOPSNV : Qu Billet – 8310 Brugge – 050/36.79.33
COMOPSMED : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.30.60
Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Cdt d'Adm (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal